

Règlement du Jeu Concours Instagram - Mon Lunette.

Article 1 - Organisateur du Jeu Le jeu concours est organisé par la société Mon Lunette, 3b Rue Pente Nicole, Saint-Louis 97421, La Réunion, immatriculée sous le numéro 95367752300011.

Article 2 - Conditions de Participation La participation au jeu concours est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne physique résidant à La Réunion, majeure (18 ans et plus), abonnée à la page Instagram Mon Lunette La Réunion et à celle de son partenaire Mamie Méchant.

Article 3 - Modalités de Participation Pour participer au jeu concours, les participants doivent :

1. S'abonner à la page Instagram Mon Lunette La Réunion et à celle de son partenaire Mamie Méchant.
2. Liker le post du jeu concours.
3. Commenter le post en taguant 2 de leurs proches qui portent des lunettes et habitent à La Réunion.
4. Partager le post du jeu concours en story en taguant l'organisateur du jeu concours Mon Lunette La Réunion.

Le jeu concours débute le mercredi 19 juin 2024.

Article 4 - Désignation du Gagnant Le ou la gagnant(e) sera tiré(e) au sort parmi les participants ayant respecté toutes les conditions de participation. Le tirage au sort sera effectué à l'aide d'un logiciel en ligne dédié, le samedi 29 juin 2024, soit 10 jours après la date de lancement du jeu.

Article 5 - Dotation Le gagnant remportera une nuitée pour 2 à 4 personnes (au choix du gagnant) chez Mamie Méchant, une maison de vacances créole centenaire située à l'adresse suivante : 43 Rte Labourdonnais, Saint-Philippe 97442, La Réunion. La valeur du lot est de 200€. Il remportera également 2 séances d'essai gratuites de montures de la collection Mon Lunette pour les proches de son choix.

Article 6 - Annonce du Gagnant Le nom du/de la gagnant(e) sera annoncé sur la page Instagram Mon Lunette La Réunion le samedi 29 juin 2024. Le gagnant sera également contacté par message privé sur Instagram.

Article 7 - Remise du Lot Le lot sera remis en main propre au gagnant dans l'un des trois magasins Mon Lunette (Vincendo, La Rivière Saint-Louis ou Bras-Panon), à une date et heure convenues entre le gagnant et Mon Lunette. Lors de la remise du lot, une photo sera prise avec l'accord du gagnant, attesté par la signature d'un formulaire de consentement. Cette photo sera publiée sur les réseaux sociaux de Mon Lunette pour promouvoir la fin du jeu. Le lot ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces ou contre tout autre lot.

Article 8 - Responsabilité Mon Lunette ne pourra être tenue responsable en cas de non-réception du lot pour des raisons indépendantes de sa volonté (coordonnées inexactes, absence du destinataire, etc.).

Article 9 - Protection des Données Personnelles Les informations personnelles recueillies sur les participants sont destinées exclusivement à Mon Lunette pour les besoins de la gestion du jeu concours. Conformément à la loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

Article 10 - Acceptation du Règlement La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 11 - Litiges Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement sera soumis aux tribunaux compétents.

Pour toute question ou réclamation, merci de contacter Mon Lunette à l'adresse suivante : contact@monlunette.re.